

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 8 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 56
Excusé(s) : 3
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH, Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2020
APPROBATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118586-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 6

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.1612-11 et suivants, relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2020-280 du 14 décembre 2020, adoptant le budget primitif,

Vu les demandes et justifications présentées par les services intéressés tendant à obtenir des crédits pour adaptations de dotations budgétaires,

Considérant la nécessité de procéder à certaines adaptations budgétaires pour l'année 2021,

Considérant, qu'après débat effectif, dans la mesure où un vote formel sur chacun des chapitres n'est pas obligatoire, il appartient cependant au conseil de se prononcer sur les modalités de vote,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de recourir, à un vote global des adaptations de crédits, sans vote formel sur chacun des chapitres,

d'adopter la première décision modificative pour le budget principal telle qu'annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT
INTÉRÊTS MORATOIRES DUS PAR LE COMPTABLE PUBLIC
RECouvreMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L1617-5,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation européenne en matière économique et financière,

Vu l'article 16 du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 portant lutte contre le retard de paiement dans les contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 15 avril 2013 portant application dans le secteur public local et hospitalier du décret n°2013-269 du 29 mars 2013,

Considérant que le délai global de paiement pour les collectivités territoriales des sommes dues en exécution d'un marché public est de 30 jours dont 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public,

Considérant qu'en cas de dépassement de ce délai la collectivité est tenue de verser la totalité des intérêts moratoires dus, au fournisseur que le retard lui soit directement imputable ou qu'il soit imputable au Trésor public,

Considérant que la collectivité peut, à l'appui d'une décision de l'organe délibérant et des pièces justifiant le calcul, demander le remboursement, au Directeur départemental, des finances publiques des intérêts moratoires imputables au comptable public,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser le recouvrement auprès du directeur départemental des finances publiques de la part des intérêts moratoires 2020, imputable au comptable, à hauteur de 7 303,74 €, selon la ventilation annexée à la délibération.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119092-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2021 ADAPTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2019-327 du 16 décembre 2019 fixant les tarifs d'inscription au Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année scolaire 2020/2021,

Vu sa délibération CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs municipaux pour 2021,

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs applicables pour l'année scolaire 2020/2021 aux usagers inscrits pour tenir compte des incidences sur la scolarité des élèves des mesures générales prises en application du décret n°2020-1310 susvisé,

Considérant les objectifs de rayonnement et d'attractivité des musées municipaux rémois à travers le développement des services à destination des visiteurs,

Considérant l'intérêt de doter régulièrement les boutiques des musées municipaux rémois de nouveaux articles,

Considérant qu'il convient de fixer les prix publics TTC de ces nouveaux articles,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter et de modifier ses délibérations n°CM-2019-109 du 13 mai 2019, n°CM-2019-327 du 16 décembre 2019 et n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020, afin de :

fixer les réductions applicables aux frais de scolarité des élèves inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année 2020/2021 et de suspendre le prélèvement automatique et de reporter la facturation aux usagers pour les frais de scolarité, suite à la dégradation des enseignements impactés par la crise sanitaire. Le tableau détaillé des réductions par période d'enseignement figure en

annexe,

autoriser la vente de nouveaux produits dans les boutiques des musées municipaux et d'adopter le prix de vente unitaire de ces nouvelles références figurant en annexe.

adopter la modification de plusieurs tarifs concernés par des ajustements, tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119733-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 6

**DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL DE LA VILLE
MODIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code du travail et notamment son article L. 3132-26,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la réunion de concertation organisée par la Ville le 22 septembre 2020,

Vu les demandes initiales des commerçants, des associations de commerçants et des Galeries Lafayette, seul magasin de Reims appartenant à la branche « 4719A - Grands Magasins »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2020-169 du 19 novembre 2020, relative aux dérogations au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2021,

Vu sa délibération n°CM-2020-287 du 14 décembre 2020 relative aux dérogations au repos dominical pour les commerces de détail de la ville de Reims pour l'année 2021,

Vu l'arrêté municipal n°V-DE-2020-13 du 16 décembre 2020 relatif aux dérogations au repos dominical pour l'année 2021,

Vu la demande de modification de la date du 21 mars 2021 au profit du 28 mars 2021 des Galeries Lafayette,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier sa délibération n°CM-2020-287 du Conseil municipal du 14 décembre 2020, définissant les dates des dérogations aux repos dominicaux pour l'année 2021,

d'émettre un avis favorable au changement de date pour les dérogations au repos dominical 2021 en vue de prendre un arrêté permettant aux commerces de détail (hors hypermarchés, appartenant à la branche « 4711F- Hypermarchés » et hors commerces de détail en matériels audio et vidéo en magasin spécialisé appartenant à la branche 4743Z) et aux Galeries Lafayette, appartenant à la

branche « 4719A - Grands Magasins » de déroger au repos dominical le dimanche 28 mars 2021 et non plus le dimanche 21 mars 2021.

Les autres dates, inscrites dans l'arrêté V-DE-2020-13 du 16 décembre 2020, restent inchangées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie-Inès ROMELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119898-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**TRANSPORTS PUBLICS URBAINS
ATTRIBUTION DU TITRE GROUPES SCOLAIRES
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE
CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ MOBILITÉ AGGLOMÉRATION RÉMOISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que la Ville souhaite offrir la gratuité des transports CITURA aux élèves du 1^{er} degré lors des sorties scolaires organisées par les écoles publiques et privées de la Ville, sous contrat d'association,

Considérant l'intérêt pour la Ville et la société MAR SAS de procéder, dans ce cadre, à la signature d'une convention,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec la société MAR SAS, définissant les modalités d'attribution du titre « Groupes scolaires » pour l'utilisation des transports publics par les écoles du 1^{er} degré lors des sorties scolaires ainsi que les modalités de la participation financière versée par la Ville au concessionnaire.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119124-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

DONNÉES DE MESURES ÉNERGÉTIQUES ÉLECTRIQUES CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2018-281 du 24 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes avec Enedis,

Vu sa délibération n°CM-2020-116 du 06 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes avec Enedis,

Considérant la volonté commune de la Ville et d'Enedis d'agir en faveur de la maîtrise de la consommation énergétique,

Considérant que le périmètre des données transmises par la Ville à Enedis a évolué,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes avec Enedis.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119069-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

N'ont pas pris part au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**SA D'HLM PLURIAL NOVILIA
RÉHABILITATION DE 228 LOGEMENTS
DONT 200 COLLECTIFS ET 28 INDIVIDUELS
QUARTIER NEUFCHÂTEL
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°116090 d'un montant de 4 658 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 4 658 000 € constitué de 2 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 228 logements dont 200 collectifs et 28 individuels situés dans le quartier Neufchâtel à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 658 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116090 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat joint, fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118926-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

N'ont pas pris part au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**SA D'HLM PLURIAL NOVILIA
RÉHABILITATION DE 274 LOGEMENTS COLLECTIFS
QUARTIER CROIX DU SUD
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°116089 d'un montant de 4 673 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 4 673 000 € constitué de 2 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 274 logements collectifs situés 1-6-14-16 Place Georges Braque, 6-8 Esplanade Paul Cézanne, 12-15-17 rue Berthe Morisot à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 673 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116089 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118919-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**SA D'HLM LE FOYER RÉMOIS
RÉHABILITATION DE PROGRAMMES IMMOBILIERS
RUES CHALET-SOLFÉRINO-BEL AIR/VERDUN/RILLY-LA-MONTAGNE
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°MX1823168INS.FREMOIS d'un montant de 5 000 000 € souscrit par la SA d'HLM Le Foyer Rémois auprès de la banque Arkea Entreprises et Institutionnels, le 7 octobre 2020, en vue du financement de diverses opérations d'investissements, réhabilitations et constructions de logements locatifs sociaux à Reims,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Le Foyer Rémois sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 5 000 000 €, souscrit auprès de la banque Arkea Entreprises et Institutionnels,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % soit pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 000 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la banque Arkea Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°MX1823168INS.FREMOIS,
Ledit contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118970-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

N'ont pas pris part au vote :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, M. Vincent VERSTRAETE

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 51 Contre : 1 Abstention : 0

**OPH REIMS HABITAT
ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL PLAI
11 RUE DE L'ADRIATIQUE À REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°113096 d'un montant de 225 021 € entre l'OPH Reims habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle l'OPH Reims habitat sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 225 021 € constitué de 3 lignes de prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement individuel situé 11 rue de l'Adriatique à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 225 021 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°113096 constitué de 3 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération,

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur, une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118934-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 1

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2021-2023
GUICHET CLAUSE SOCIALE ANRU
CONVENTION AVEC LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2004-113 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),

Vu les décrets n°2014-1750 et 2014-1751 du 30 décembre 2014 listant les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont font partie les quartiers Croix-Rouge et Orgeval pour l'agglomération de Reims,

Vu sa délibération n°CM 2016-43 du 14 mars 2016 approuvant le règlement d'attribution de subvention,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 validant les quartiers d'intérêt régional, dont font partie les quartiers Europe et Châtillons de l'agglomération rémoise,

Vu la convention relative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain rémois signée le 19 décembre 2019,

Vu le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI), signé le 28 juin 2019,

Considérant que la promotion de l'emploi et de l'insertion des habitants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre des opérations de renouvellement urbain est une priorité,

Considérant que la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est assure la promotion de l'achat responsable et des clauses sociales sur le territoire,

Considérant la nécessité d'animer et de gérer, sous la forme d'un guichet unique, les clauses d'insertion ANRU,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Reims et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est pour l'animation et la gestion du guichet clauses sociales du Nouveau Programme de Renouvellement urbain 2021-2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Philippe WATTIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118955-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ ADOPTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 27 août 1789 et notamment son article 10,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat,

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, et notamment son article 1^{er},

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de la laïcité du Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant que le principe de laïcité, consacré par différents textes fondateurs de notre République garantit la liberté de conscience, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion,

Considérant la volonté de la Ville de rappeler au travers d'une charte la signification du principe de laïcité ainsi que sa portée,

Considérant que la Ville souhaite également réaffirmer son attachement au principe de laïcité au travers de cette charte, ainsi que celui de ses partenaires,

Considérant que le soutien financier de la Ville aux associations sera désormais conditionné à la signature de la charte,

Considérant que les associations soutenues par la Ville s'engagent, en signant la charte, à respecter le principe de laïcité dans l'organisation de leurs activités,

Considérant qu'en cas de non-respect de la charte, la ville pourra retirer la subvention attribuée, dans les conditions prévues par le règlement d'attribution des subventions,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter la Charte de la laïcité de la Ville telle qu'annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-120216-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
CHARTRE DE LA LAÏCITÉ
MODIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-95 du 6 janvier 2001,

Vu sa délibération n° CM 2016-43 du 14 mars 2016 adoptant le règlement d'attribution de subventions aux associations,

Vu sa délibération n° CM 2021- 13 adoptant la charte de la laïcité,

Considérant que le guichet unique subventions accueille et conseille les associations puis réceptionne et valide leurs dossiers de demandes de subventions,

Considérant que ce règlement d'attribution s'applique à toutes les demandes de subventions depuis 2017,

Considérant qu'il convient de modifier l'article 5 du règlement d'attribution des subventions afin d'ajouter la charte de la laïcité au dossier de demande de subventions,

Considérant que les associations souhaitant bénéficier du soutien financier de la Ville devront par la signature de cette charte, s'engager à respecter le principe de laïcité,

Considérant qu'en cas de non-respect de la charte, la Ville pourra retirer la subvention attribuée dans les conditions prévues par le règlement,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié, applicable à toutes les demandes de subventions, tel qu'annexé.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-120221-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 57
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Étaient excusé-e-s :

M. David CHATILLON, Mme Touria DOUAH

N'ont pas pris part au vote :

1234 Structure petite enfance : Kim DUNTZE - 1259 Association des Maisons de Quartiers de Reims: Charles GERMAIN, Mario ROSSI, Philippe WATTIER - 207 Fédération des Conseils de Parents d'Elèves: Patricia GRAIN - 539 Centre International de Séjour: Dimitri OUDIN - BA n°324 Comité de Jumelage Reims Aix la Chapelle: Dimitri OUDIN - BA n°5989 Comité de jumelage Reims Arlington: Dimitri OUDIN - NEOMA: Catherine VAUTRIN.

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différentes associations,

Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les subventions des associations conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des associations afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des associations désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.
Identifiant : 051-215104217-20210208-118789-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au vote :

Collège Maryse Bastié: Laurent GOBINET, David CHATILLON - Collège Colbert: Sylvana SAHO-NUZZO, Brigitte BLONDEAU - Collège Robert Schuman: Catherine CHOPART, Catherine COUTANT.

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES 2020 CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L.421.10,

Considérant que suite au confinement du printemps, l'Education Nationale a mis en place pendant les vacances de juillet-août 2020, un dispositif « vacances apprenantes » s'adressant à tous les élèves notamment ceux du 1^{er} degré et dans les territoires fragilisés par cette crise,

Considérant que trois écoles publiques rémoises ont accueilli le dispositif,

Considérant que le collège, support du dispositif, a été chargé de la gestion financière et comptable de l'enveloppe des crédits allouée à l'école d'accueil, les écoles ne disposant pas de la personnalité morale,

Considérant la demande de l'Education Nationale d'établir des conventions avec lesdits collèges pour la mise en œuvre du dispositif,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les collèges Maryse Bastié, Colbert et Robert Schuman dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération été 2020 « vacances apprenantes » dans les écoles publiques rémoises Prieur de la Marne, Desbureaux et Général Carré.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118978-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT AU BAFA ET AU BAFD NOUVEAUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2015-40 du 9 mars 2015 relative à la mise en place des dispositifs Jeunesse,

Vu sa délibération n°CM-2015-113 du 18 mai 2015 relatives aux bourses municipales BAFA-BAFD à destination des jeunes et des seniors,

Vu sa délibération n°CM-2018-247 du 24 septembre 2018 de mises à jour des dispositifs d'accompagnement,

Considérant la nécessité de modifier certaines dispositions des règlements intérieurs des dispositifs, notamment en supprimant l'âge maximum pour candidater,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement applicable aux dispositifs d'accompagnement au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter les nouveaux règlements intérieurs des dispositifs d'accompagnement aux Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118942-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION NOËL PAINDAVOINE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2016-43 du 14 mars 2016 approuvant le règlement d'attribution des subventions,

Vu la convention d'objectifs signée avec l'association Noël Paindavoine le 12 janvier 2017 arrivée à échéance,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée par l'association,

Considérant l'intérêt des actions menées par l'association Noel Paindavoine au bénéfice d'un public âgé de 16 à 30 ans,

Considérant l'intérêt du soutien apporté par la Ville à l'association,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention avec l'association Noël Paindavoine,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 72 000 € au titre de l'année 2021, à l'association Noël Paindavoine,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs triennale fixant notamment les modalités du partenariat avec l'association.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Philippe WATTIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-117107-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION ROSACE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention d'objectifs signée avec l'association l'Escale Habitat Jeunes le 24 janvier 2017 arrivant à échéance le 31 décembre 2020,

Vu les traités de fusion-absorption du 31 décembre 2020 par lesquels l'association « L'Escale Habitat Jeunes Travailleurs – Stagiaires - Etudiants » absorbe respectivement les associations de santé « Centre de soins Louvois » et « Plateau des Trois Piliers » et assure de ce fait, la gestion des Centres de Soins Infirmiers (CSI) de ces derniers,

Vu la modification des statuts de « l'association l'Escale Habitat Jeunes Travailleurs – Stagiaires – Etudiants » par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2020 et au changement de sa dénomination sociale pour « ROSACE »,

Vu les demandes de subvention de fonctionnement, et d'action-projet sollicitées par l'Association,

Considérant l'intérêt des actions menées par les associations dont ROSACE est désormais l'émanation, et par conséquent l'intérêt du soutien apporté par la Ville à cette dernière,

Considérant l'intérêt des actions qui en découlent au bénéfice d'un public âgé de 16 à 30 ans et, par conséquent, l'intérêt du soutien apporté par la Ville à l'Association,

Considérant que les conventions d'objectifs conclues le 10 janvier 2020 avec les associations « Centre de soins Louvois » et « Plateau des Trois Piliers », gérant un CSI (Centre de Soins Infirmiers) de Reims, sont résiliées de plein droit du fait de la dissolution de ces dernières respectivement le 31 décembre 2020, à l'issue de l'Assemblée générale des membres de l'association absorbante approuvant et constatant la réalisation des fusions,

Considérant la volonté de pérenniser les actions de prévention et/ou partenariales engagées et s'inscrivant, pour certaines, dans la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2018-2022 de Reims,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer à l'association Rosace :

- . une subvention de fonctionnement de 46 000 € au titre de l'année 2021,
- . une subvention d'action projet sur les actions de prévention et/ou partenariales telles que prévues dans le Contrat Local de Santé 2018-2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs triennale fixant notamment les modalités du partenariat avec l'association.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-117106-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**EVÈNEMENT "LE LIEN"
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE INTERNATIONALE TUNON**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2016-43 du 14 mars 2016 approuvant le règlement d'attribution de subventions,

Considérant que l'association Ecole Internationale Tunon (EIT) organisera le 12 février 2021 l'événement « Le lien » dont le but est de recréer des liens en faveur des personnes âgées seules à domicile et des infirmières libérales rémoises,

Vu la demande de subvention de l'association EIT pour cet évènement,

Considérant que la Ville entend soutenir l'association pour cette initiative,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 26 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Ecole Internationale Tunon (EIT) en vue de l'organisation de l'événement « Le Lien » en faveur des personnes âgées seules à domicile et des infirmières libérales rémoises,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente avec l'association permettant à la Ville de relayer l'événement sur l'ensemble de ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine...).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Kim DUNTZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119096-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**JOURNÉE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION
ÉVÈNEMENT D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS DU SPORT
ET DE L'ANIMATION DU GRAND EST**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services publics applicables par la Ville, pour l'année 2021,

Considérant que l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation organise la journée découverte des métiers du sport et de l'animation, événement d'orientation professionnelle le mardi 23 mars 2021 au gymnase Jean-Jacques Lapique,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation précisant les modalités de mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains, à titre gracieux, nécessaires au bon déroulement de la journée de découverte des métiers du sport et de l'animation, le 23 mars 2021 au gymnase Jean Jacques Lapique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.
Identifiant : 051-215104217-20210208-118707-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au vote :

Mme Mounya TAGGAE

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**SENSIBILISATION AU HANDICAP ET AU HANDISPORT
JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DU HANDICAP
STAGE SPORTIF ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE DE BASKET FAUTEUIL
MISES À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION RÉMOISE DES ÉTUDIANTS EN STAPS ET L'UNIVERSITÉ
DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020 291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services publics applicables par la Ville, pour l'année 2021,

Vu les demandes de subvention sous forme de mise à disposition présentées par l'Université et l'association rémoise des étudiants en STAPS,

Considérant que l'Université de Reims Champagne Ardenne organise l'accueil de l'équipe de France féminine de basket fauteuil du 22 au 26 mars 2021 au complexe René Tys,

Considérant que l'Association rémoise des étudiants en STAPS organise la Journée Nationale du Sport et du Handicap le mercredi 24 mars 2021 au complexe René Tys,

Considérant que l'Université et l'Association sollicitent le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la ville de soutenir l'Université et l'Association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir ces opérations,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec :

l'Université de Reims Champagne Ardenne,

l'Association rémoise des étudiants en STAPS,

précisant les modalités de mise à disposition de matériel et de moyens humains, à titre gracieux nécessaires au bon déroulement de la journée nationale du sport le 24 mars 2021 et le stage sportif semestriel du 22 au 26 mars 2021, qui se dérouleront au complexe René Tys.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118715-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXTÉRIEURS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE MGEN
ET LA SOCIÉTÉ AIRFIT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que dans le cadre de sa politique sportive, la Ville souhaite installer des équipements sportifs extérieurs dans un espace en libre accès, offrant ainsi la possibilité aux rémois de pratiquer de manière libre une activité sportive,

Considérant le partenariat avec le groupe MGEN et la Société AirFit pour la mise en place de ce projet,

Considérant que le groupe MGEN, financeur des installations, sollicite le soutien logistique de la Ville pour la réalisation de ce projet que revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant que la Société AirFit interviendra dans le cadre de l'animation en lien avec ces installations,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir ce projet,

Considérant qu'il convient de déterminer les interventions de chacun des partenaires,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le groupe MGEN et la Société AirFit précisant les modalités de l'installation d'équipements sportifs extérieurs au parc Saint John Perse.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118830-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au vote :

CCRB: Nathalie MIRAVETE-STADE DE REIMS: Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ASSOCIATIONS SPORTIVES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CONVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code du Sport,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2016-43 du 14 mars 2016, approuvant le règlement d'attribution de subventions aux associations, applicable à toutes les demandes de subventions imputables pour l'année 2021,

Vu sa délibération n°CM-2018-68 du 29 mars 2018 autorisant la signature de conventions avec différentes associations sportives,

Vu les demandes de subventions des associations pour l'année 2021,

Considérant que les conventions des associations les liant à la Ville sont arrivées à échéance,

Considérant les projets initiés par ces associations et le souhait de la Ville de les soutenir,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes pour l'année 2021 :

Association Croix Rouge pour l'Animation et la Promotion, pour un montant de 39 550 € maximum,
Aéroclub de Champagne, pour un montant de 21 613 € maximum,
Amicale Sportive Municipale, pour un montant de 25 000 € maximum,
Association Gymnique Rémoise, pour un montant de 29 450 € maximum,
Cercle d'Escrime de Reims, pour un montant de 26 000 € maximum,

Cercle Nautique des Régates Rémoises, pour un montant de 199 500 € maximum,
Champagne Basket Féminin, pour un montant de 295 000 € maximum,
Club des Lutteurs Rémois, pour un montant de 17 100 € maximum,
Club de Patinage Artistique de Reims, pour un montant de 38 000 € maximum,
Cercle Rémois d'Arts Martiaux, pour un montant de 19 000 € maximum,
District Athlétique Club de Reims, pour un montant de 28 500 € maximum,
Entente Family Stade de Reims Athlétisme, pour un montant de 218 500 € maximum,
Football Club de Formation la Neuville Jamin, pour un montant de 22 000 € maximum,
Olympique Rémois de Tennis de Table, pour un montant de 42 826 € maximum,
Reims Avenir Patinage, pour un montant de 24 700 € maximum,
Reims Champagne Basket, pour un montant de 22 800 € maximum,
Reims Champagne Handball, pour un montant de 46 000 € maximum,
Reims Europe Club, pour un montant de 27 550 € maximum,
Reims Haltérophilie Musculation, pour un montant de 19 950 € maximum,
Reims Métropole Hockey, pour un montant de 34 000 € maximum,
Reims Métropole Volley, pour un montant de 46 000 € maximum,
Reims Murigny FP, pour un montant de 18 810 € maximum,
Reims Patinage de Vitesse, pour un montant de 21 600 € maximum,
Reims Sainte Anne, pour un montant de 120 840 € maximum,
Roller Hockey Reims, pour un montant de 25 000 € maximum,
Stade de Reims Natation, pour un montant de 253 000 € maximum,
Stade de Reims Rugby, pour un montant de 30 900 € maximum,
Tennis Club Géo André, pour un montant de 29 000 € maximum,
Union Nationale du Sport Scolaire de la Marne, pour un montant de 36 700 € maximum,
Union Sportive de l'Enseignement du premier Degré de Reims, pour un montant de 59 180 € maximum.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à cet effet, les conventions annuelles afférentes avec chacune des associations sportives.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119111A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**JUMPING INTERNATIONAL DE REIMS 3 ÉTOILES
CONCOURS JEUNES CHEVAUX
CONCOURS NATIONAL ET RÉGIONAL (PRO2, AMATEUR)
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2016-43 du 14 mars 2016 approuvant le règlement d'attribution de subventions aux associations,

Vu sa délibération n° CM-2020-35 du 3 février 2020 accordant une subvention de 40 000 € pour l'organisation du jumping international de Reims 2020,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services publics applicables par la Ville, pour l'année 2021,

Considérant que 70% de cette subvention a été versée à la signature de la convention,

Considérant que la manifestation 2020 n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire,

Considérant que l'association sportive Société Hippique de Reims organise du jeudi 27 mai au dimanche 6 juin 2021 le jumping international de Reims 3 étoiles au parc de Champagne et un concours jeunes chevaux et les concours national et régional (Pro2, Amateur),

Considérant que l'association sportive Société Hippique de Reims sollicite le soutien financier et logistique de la Ville pour l'organisation de ces manifestations revêtent un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association sportive,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens humains et logistiques mis en œuvre par la Ville pour soutenir ces manifestations,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association sportive Société Hippique de Reims, en vue de l'organisation du jumping international de Reims 3 étoiles, du concours jeunes chevaux et des concours national et régional Pro2 et amateur qui auront lieu du jeudi 27 mai au dimanche 6 juin 2021 au parc de Champagne,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association sportive Société Hippique de Reims précisant les modalités de mise à disposition d'équipements, de matériels et des moyens humains, à titre gratuit, nécessaires au bon déroulement de ces manifestations.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118635-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DÉPÔT DU JOURNAL L'UNION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020 à 2026,

Considérant la vocation de la Bibliothèque d'étude et de recherche Carnegie à collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux et les documents représentant un intérêt local,

Vu la convention de dépôt signée avec le journal L'Union le 12 juillet 2002,

Considérant le fonds du journal conservé à la bibliothèque Carnegie, accessible au public sans restriction et dont L'Union demeure le propriétaire,

Considérant la saturation des magasins de la bibliothèque Carnegie et l'ouverture du Centre de conservation mutualisé de la Ville,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de dépôt avec le journal L'Union, permettant le déménagement du fonds du journal L'Union de la Bibliothèque Carnegie dans le Centre de conservation mutualisé de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118981-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DONS ET LEGS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 200 et 200 bis,

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020 à 2026,

Considérant la vocation de la bibliothèque d'étude et de recherche Carnegie à collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux et les documents représentant un intérêt local,

Considérant le testament de Madame Elisabeth Muller et son souhait de léguer à la bibliothèque Carnegie tous ses livres,

Considérant la volonté de Monsieur Roland Noel, auteur et illustrateur rémois, de faire un second don à la Ville, soit un ensemble composé de 119 dessins originaux, 22 impressions photomécaniques ayant servis à illustrer ses livres, et 6 livres imprimés,

Considérant la volonté de Madame Nohad SALAMEH, poétesse libanaise francophone installée à Paris et épouse du poète rémois Marc Alyn, de faire don à la Ville d'un ensemble constitué de manuscrits, livres d'artiste, photographies et d'une riche correspondance reflétant toute la diversité de son œuvre poétique marquée par d'étroites collaborations avec de nombreux artistes,

Considérant l'inventaire des livres légués par Madame Elisabeth Muller, leur état et leur intérêt,

Considérant que les dons de l'artiste Roland Noel et de la poétesse Nohad Salameh présentent respectivement un intérêt certain pour les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Municipale,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de renoncer au legs de Madame Elisabeth Muller,

d'accepter les dons de Monsieur Roland Noel et de Madame Nohad Salameh,

de prendre acte des conditions émises par les donateurs,

d'intégrer l'ensemble des documents constituant ces dons aux collections patrimoniales de la bibliothèque municipale,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de don avec chaque donateur ainsi que l'ensemble des documents afférents à ces dons.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118986-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
EXPOSITION "TEXTOGRAPHIES : LE NOIR DANS TOUTES SES COULEURS" DE BENOÎT ET
JULES SEVERAC
CESSION DE DROITS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Propriété intellectuelle et notamment ses articles L.122-7 et suivants et L.131-1 et suivants,

Considérant l'exposition « Textographies : le noir dans toutes ses couleurs » proposée par la Bibliothèque Municipale, du 2 mars au 30 avril 2021 à la Médiathèque Jean Falala dans le cadre de la résidence de l'écrivain Jean-Hugues Opper à Reims,

Considérant que cette exposition présente 14 textographies de Benoît et Jules Severac inspirées par l'univers du roman policier,

Considérant qu'il convient de signer un contrat de cession des droits avec les artistes Benoît Séverac et Jules Séverac,

Considérant que l'artiste Jules Séverac cède ses droits à titre gratuit,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits avec Jules Séverac et Benoît Séverac dans le cadre de l'exposition « Textographies : le noir dans toutes ses couleurs » proposée par la Bibliothèque Municipale, du 2 mars au 30 avril 2021 à la Médiathèque Jean Falala, pour un montant total de 372 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.
Identifiant : 051-215104217-20210208-118688-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 58 Contre : 1 Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS
PLAN PLURIANNUEL DE VALORISATION DES MUSÉES 2021-2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant que la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, vise à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la nécessité de réaffirmer le rôle social des musées, de développer les services numériques en ligne, d'attirer les différents publics par le dynamisme des expositions temporaires, d'expérimenter de nouvelles médiations pour des publics élargis et de renforcer le rayonnement scientifique, de conserver les collections pour assurer leur transmission, de valoriser les ressources humaines et financières,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le plan pluriannuel de valorisation des musées 2021-2025, qui sera transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au service des musées de France.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118530-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au vote :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Véronique MARCHET

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCUEIL DE TOURNAGES EN GRAND EST
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2019-2021 AVEC LA RÉGION GRAND EST ET LA
COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
PARTICIPATION DE LA VILLE
ANNEXE FINANCIÈRE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu sa délibération n°CM-2016-43 du 14 mars 2016 approuvant le règlement d'attribution des subventions,

Vu sa délibération n° CM 2018-228 du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la convention cadre 2019-2021 avec la Région Grand Est, l'Agence culturelle Grand Est et la Communauté urbaine du Grand Reims, favorisant l'accueil de tournages cinéma en Grand Est,

Considérant que la Région Grand Est et l'Agence Culturelle Grand Est poursuivent un but d'intérêt général au bénéfice des administrés des collectivités en soutenant l'activité cinématographique et en favorisant l'accueil de tournages dans la région Grand Est,

Considérant la politique culturelle de la Ville et la politique publique relative au développement économique des collectivités,

Considérant que l'accueil de tournages sur le territoire de la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Reims contribue au rayonnement de chacune des collectivités,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'abonder le fonds régional dédié au soutien à la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 25 000 €,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de participer à hauteur de 25 000 €, pour l'année 2021, auprès de la Région Grand Est au titre du Fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe financière 2021 à la convention cadre de partenariat 2019-2021 – PLATO (réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages en Grand Est).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118808-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION PÔLE ARTS VISUELS DU GRAND-EST
ADHÉSION
INSCRIPTION DANS LES RÉSEAUX LOCAUX ARTS VISUELS
CHARTRE PROFESSIONNELLE DE BONNES PRATIQUES
CHARTRE DES ATELIERS DU GRAND EST**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 3,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu la recommandation du ministère de la Culture du 18 décembre 2019 intitulée « Une rémunération du droit de représentation publique »,

Vu les statuts de l'association Pôle Arts Visuels Grand Est regroupant des structures de la région Grand Est œuvrant de manière pérenne dans le champ de la création, de la production, de la diffusion, de la médiation et de la formation en arts plastiques et visuels,

Considérant l'intérêt pour la Ville de s'engager dans la structuration professionnelle du secteur des arts plastiques et visuels du Grand-Est au sein de l'association Pôle Arts Visuels Grand-Est,

Considérant la concertation engagée par l'État (DRAC) portée par les réseaux représentatifs des structures de l'art contemporain en région Grand-Est, dont l'objectif est l'élaboration d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI), portant notamment sur la présence de l'artiste dans le territoire,

Considérant l'intérêt pour la Ville de signer la charte des bonnes pratiques dans le champ des arts visuels en région Grand-Est issue du SODAVI, conforme à sa politique culturelle,

Considérant le label « Les Ateliers du Grand Est », projet réunissant les acteurs du territoire qui organisent des journées portes ouvertes pour les artistes plasticiens,

Considérant l'intérêt pour la Ville de signer la charte des Ateliers du Grand Est formalisant les engagements des structures organisatrices de portes ouvertes d'atelier d'artiste,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adhérer à l'association « Pôle Arts Visuel du Grand Est », en inscrivant la Fileuse dans le collège « Structures » de cette association, moyennant une cotisation annuelle estimée à 500 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte professionnelle de bonnes pratiques issue du SODAVI, et la charte des Ateliers du Grand Est.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118824-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE IMAGES EN
BIBLIOTHÈQUE
AVENANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020-252 du 16 novembre 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Images en Bibliothèques portant sur la projection de films documentaires sur le réseau de la Bibliothèque Municipale,

Vu sa délibération n° CM-2019-243 du 23 septembre 2019 relative à l'adhésion de la Ville à la Cinémathèque du documentaire et à son accord de programmation,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant le groupement d'intérêt public, la Cinémathèque du documentaire, auquel la Ville adhère et qui vise à soutenir et promouvoir la production et la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles appartenant au genre du documentaire,

Considérant que cette association coordonne la manifestation nationale et internationale du Mois du Film Documentaire,

Considérant que cette association est également missionnée par La Cinémathèque du documentaire, pour coordonner les structures adhérentes,

Considérant que la Cinémathèque du documentaire apportera son soutien financier à la Ville par l'intermédiaire de l'association Images en bibliothèques,

Considérant la programmation de films documentaires de la Bibliothèque Municipale de Reims, de septembre à décembre 2020, et sa participation au Mois du Film Documentaire,

Considérant la convention de partenariat autour de projections et rencontres signée avec Images en Bibliothèques,

Considérant le contexte sanitaire et les mesures qui y sont liées, notamment la période de reconfinement,

Considérant l'intérêt de maintenir une activité culturelle diversifiée sur le territoire de la Ville,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association nationale Images en bibliothèques, portant sur la programmation de séances virtuelles afin de maintenir l'événement pour le public.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118965-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

**LA FILEUSE, FRICHE ARTISTIQUE
DISPOSITIFS DE RÉSIDENCES ASSOCIÉES DE PRODUCTION
CRÉATION DE BOURSES DE RÉSIDENCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2020-1095 du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs,

Vu la circulaire MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant que la Ville possède un lieu de résidence artistique dédié aux professionnels, La Fileuse, friche artistique de Reims,

Considérant que La Fileuse a pour mission de favoriser l'intégration des artistes professionnels sur le territoire rémois,

Considérant que la création de résidences artistiques rémunérées concourt aux objectifs de la Ville notamment en termes de soutien à la création et à la diffusion artistique,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer annuellement des résidences associées de production artistiques rémunérées dans les conditions suivantes :

- résidence associée de production Arts Plastiques, d'une durée de deux ans, assortie d'une bourse de conception ou de production de 3 000,00 €, versée en deux annuités de 1 500,00 €,
- résidence associée de production Arts de la Scène, d'une durée d'un an, assortie d'une bourse de conception ou de production de 2 000,00 € versée en une fois,
- résidence associée d'écriture, d'une durée de 2 mois fractionnables sur une période de 6 mois, assortie d'une bourse de conception ou de production de 1 000,00 € versée en deux fois,

de préciser, qu'en cas de résiliation anticipée de la résidence, la Ville pourra exiger le remboursement de la bourse versée au prorata de la réalisation de l'activité,

d'approuver les modalités de sélection sur appel à candidatures conformément aux documents annexés,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119131-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**GESTION DES DROITS D'AUTEUR
CONTRAT D'USAGES NUMÉRIQUES
CONVENTION D'ÉDITION AVEC LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET
PLASTIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu sa délibération n°CM-2020-416 du 23 septembre 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'édition avec la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP),

Considérant que cette convention ne couvre pas les usages numériques, ni les expositions des œuvres des artistes adhérant à l'ADAGP,

Considérant que les établissements culturels municipaux diffusent numériquement et exposent des œuvres d'artistes adhérant à l'ADAGP, notamment dans le cadre du musée numérique,

Considérant que la contractualisation avec l'ADAGP permettrait à la Ville de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'usages numériques et la convention d'édition avec la société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119142-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ETAT DES EMPLOIS MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3, 3-3 et 3-4 relatifs au recrutement d'agents contractuels,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1995 fixant l'état des emplois, à compter du 1^{er} janvier 1996, modifiée,

Vu sa délibération n° CM 2020-321 du 14 décembre 2020 fixant le régime indemnitaire du personnel municipal,

Vu le comité technique du 28 janvier 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Considérant d'une part les nécessités d'organisation et d'autre part l'évolution des carrières des agents,

Considérant l'évolution du cadre légal et réglementaire pour ce qui concerne notamment les recrutements d'agents contractuels sur le fondement des 1° et 2° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier l'état des emplois comme suit :

créer, à la direction de la police municipale, de la tranquillité publique et de la sécurité civile, par redéploiement, sept postes d'agent de police municipale, en vue de renforcer, entre autres, l'unité de tranquillité nocturne et la sécurité des parcs et jardins et quatre postes d'adjoint administratif pour consolider l'équipe des opérateurs(trices) de vidéo-protection,

transformer :

- à la direction des sports, au service exploitation et maintenance :
un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif en vue de mettre en adéquation le grade du poste avec le grade de son nouvel occupant,
- à la direction de la culture et du patrimoine :
un poste de rédacteur vacant en poste d'adjoint administratif, assistant(e) de gestion administrative et financière en vue de répondre au besoin de la direction,

à la Bibliothèque Municipale, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise, en vue de nommer son occupant, inscrit sur la liste d'aptitude, dont l'évolution des missions et des responsabilités permet cette promotion,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, pour le recrutement :

- à la direction études et travaux de bâtiment :
d'un chef de projet opérationnel, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade d'ingénieur territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

au service génie climatique et gestion de l'énergie, d'un(e) automaticien(ne), sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade de technicien territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

- à la direction des espaces verts, au service aménagement :
d'un(e) chargé(e) de conception et de gestion graphiques des paysages, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 1^{er} échelon du grade de technicien territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de recruter, par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 3, II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée :

- à la direction de la culture et du patrimoine :
au service patrimoines – ville d'art et d'histoire, un(e) assistant(e) de gestion administrative qui sera rémunéré(e) par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade d'adjoint administratif, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

au service développement culturel, un chef de projet qui sera rémunéré par référence à l'indice majoré fixe afférent au 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de modifier, à la direction de la culture et du patrimoine, au conservatoire à rayonnement régional, la répartition des heures d'enseignement musical afin de maintenir des disciplines indispensables à la suite de deux départs, par la transformation de postes comme suit :

- un poste de professeur d'enseignement artistique de 10/16e en poste de 16/16^e,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique de 4/20e en poste de 10/20^e,

- un poste d'assistant d'enseignement artistique de 10/20^e en poste de 14/20^e,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de 4/16^e en poste de 10/16^e,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de 16/16^e vacant en poste d'assistant d'enseignement artistique de 8/20^e.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-117940-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au vote :

Mme Badia ALLARD, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**SOCLE INDIVISIBLE DE COMPÉTENCES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MARNE
CONVENTION PORTANT ADHÉSION DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et notamment son article 23, portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique, selon lequel les centres de gestion doivent proposer à toutes les collectivités et à tous les établissements de leurs territoires un socle commun de compétences spécifiques et prévoir le transfert des secrétariats de la commission de réforme et du comité médical pour les agents territoriaux aux centres de gestion de la Fonction Publique territoriale,

Considérant la nécessité pour la Ville d'adhérer au socle commun de compétences proposé par le centre de gestion de la Marne,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant adhésion de la Ville au socle indivisible de compétences du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119298-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ACCÈS AU RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2001-237 du 20 mars 2001 précisant les modalités d'assujettissement des activités de restauration municipale à la T.V.A,

Vu sa délibération n° CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs 2021 des services publics municipaux,

Vu ses délibérations n° CM-2017-122 du 4 mai 2017 et CM-2020-179 du 21 septembre 2018 autorisant l'accès du restaurant municipal aux personnels du Ministère de la Justice,

Considérant que la convention signée avec le Ministère de la Justice est arrivée à échéance,

Vu la demande de prolongation de la convention, adressée le 23 juin 2020 par le Ministère de la Justice,

Considérant la possibilité d'autoriser les personnels de ces établissements à bénéficier des services rendus par le restaurant municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au restaurant municipal, aux personnels du Ministère de la Justice pour une durée maximum 3 ans, au tarif des organismes conventionnés.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe restaurant municipal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118714A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**BAIL À CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ PLURIAL NOVILIA
RUE DES BOUCHERS
RÉSILIATION
AVENANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le bail à construction du 06 mars 2001 par lequel la Ville met à la disposition de la société Plurial Novilia, pour une durée de 45 ans à compter du 1er janvier 2001, une parcelle de terrain sise à Reims rue des Bouchers sur laquelle ont été construits deux pavillons de type V,

Considérant que la société Plurial Novilia va procéder à la démolition des deux pavillons et n'aura plus l'usage de la parcelle,

Considérant, que les parties, se sont entendues pour procéder à la résiliation par anticipation du bail à construction,

Considérant, dès lors, qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant portant résiliation du bail à construction,

Considérant que les frais d'acte seront pris en charge par la société Plurial Novilia,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant portant résiliation du bail à construction consenti à la société Plurial Novilia pour une durée de 45 ans, relatif à une parcelle de terrain sise à Reims rue des Bouchers sur laquelle les deux pavillons construits seront démolis par le preneur.

Les frais d'acte seront pris en charge par la société Plurial Novilia.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118921-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**COPROPRIÉTÉ SISE À REIMS
17 RUE HENRI JADART
RÉGULARISATION FONCIÈRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'avis du Service du Domaine n° 2020-51454V0889 du 20 novembre 2020,

Vu le courrier du 14 décembre 2020 de la Société GPS Immobilier acceptant la cession, à titre gratuit, au profit de la Ville, de ses droits sur le lot n° 29, en nature de couloir indivis de l'ensemble immobilier dit « ilot Jadart »,

Vu le courrier du 22 décembre 2020 de la SAEM Champagne Parc Auto acceptant la cession à titre gratuit, au profit de la Ville, de ses droits sur le lot n° 29, en nature de couloir indivis, de l'ensemble immobilier dit « ilot Jadart »,

Considérant qu'il convient d'acquérir l'ensemble des droits sur le lot n° 29, formant un couloir d'environ 70 m², afin d'en clôturer une moitié destinée à l'usage privatif de la Ville et donnant accès aux locaux des agents du stationnement payant et d'en céder l'autre moitié, à titre gratuit, au profit de la Copropriété Jadart, régularisant ainsi son utilisation,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit, des droits de la SAEM Champagne Parc Auto, soit 1/20^{ème} et de la Société GPS Immobilier, soit 9/10^{èmes} sur le lot n° 29, afin de détenir l'entière propriété du lot n° 29 de l'ensemble immobilier Jadart, cadastré section IK n° 1035, en nature de couloir pour environ 70 m²,

d'autoriser la cession, à titre gratuit, au profit de la Copropriété Jadart, d'un couloir d'environ 35 m², provenant de la division du lot 29 en nature de couloir d'environ 70 m², afin de l'intégrer dans la dite Copropriété et de régulariser son usage,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant aux acquisitions et cessions,

de supporter les frais de géomètre et de notaire liés aux présentes acquisitions et cessions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119217-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

VOLUME DANS UN IMMEUBLE SIS RUE PIERRE FRESNAY À REIMS CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du Service du Domaine n° 2020-51454V0779 du 6 octobre 2020,

Vu l'offre d'achat de Monsieur Yvan Cormanski, d'un montant de 70 000 € pour l'acquisition du plateau à aménager situé au premier étage d'un immeuble, antenne municipale de Murigny, rue Pierre Fresnay à Reims, ainsi que l'emprise foncière du plot d'accès audit étage, en cours de division parcellaire, provenant de la parcelle cadastrée section EZ n° 837,

Considérant que ce bien n'a pas d'utilité pour la collectivité,

Considérant qu'il convient de céder ce plateau d'environ 170 m² avec l'emprise foncière du plot permettant son accès, dans le cadre de sa réhabilitation en cabinet médical,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation du domaine public communal du plateau situé au premier étage du bâtiment de l'antenne municipale de Murigny ainsi que l'emprise foncière du plot d'accès pour environ 30 m², provenant de la parcelle cadastrée section EZ n° 837, au motif qu'ils n'ont pas d'utilité pour la collectivité et qu'ils sont vacants,

de prononcer le déclassement du domaine public communal de ce plateau et de l'emprise foncière de son plot d'accès,

d'autoriser la cession au profit d'une SCI en cours de création, représentée par Monsieur Cormanski, d'un plateau à aménager d'environ 170 m², issu d'une division en volume en cours de rédaction ainsi que de l'emprise foncière du plot permettant son accès, en cours de division et provenant de la parcelle située à Reims, rue Pierre Fresnay, cadastrée section EZ n° 837, libre de toute occupation, au prix de 70 000 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente vente, en ce compris la division parcellaire et l'état descriptif de division en volumes,

d'autoriser l'insertion, tant dans le compromis de vente que dans l'acte authentique à intervenir, d'une clause de complément de prix, précisant qu'en cas de revente, dans son état initial, à un prix ou une valeur supérieure au prix stipulé dans son acte d'acquisition, dans un délai de un an l'acquéreur versera à la Ville de Reims un complément de prix correspondant à 35% de la plus-value réalisée,

d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande administrative ou d'urbanisme sur l'ensemble immobilier objet de la vente, et à procéder aux études et démarches nécessaires sur ledit plateau et sur l'emprise foncière de son plot d'accès,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaires, de division en volumes et autres conseils afférents à la vente,

d'imputer les recettes de 70 000 € d'une part et 892,80 € d'autre part sur le budget principal, correspondant au prix et au coût de la division en volumes, supporté par le vendeur que l'acquéreur remboursera.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118560-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 58 Contre : 1 Abstention : 0

**ZAC SERNAM-BOULINGRIN LOTS C1-C2
CESSION AU GROUPEMENT SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE DE CHAMPAGNE NACARAT
ET SPI PROMOTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et en particulier son article L2141-2,

Vu sa délibération n° CM 2017-155 du 25 septembre 2017 décidant la création de la ZAC Sernam-Boulingrin,

Vu l'avis du Service du Domaine n° 2019/51454V/1151 en date du 13 décembre 2019,

Vu le projet d'aménagement de la ZAC Sernam-Boulingrin, prévoyant notamment la création des emprises des lots C1 pour 1 390 m² environ, et C2 pour 3 181 m² environ, réservés à la réalisation d'immeubles à usage principal de logements,

Vu le cahier des charges de l'appel à projet lancé courant décembre 2019,

Vu l'offre du groupement Société Financière Immobilière de Champagne (FIC)-Nacarat et SPI Promotion du 28 mai 2020 et son complément du 9 novembre 2020, consistant en la réalisation sur le lot C1 d'un immeuble en R+6 de 2677 m² de surface de plancher environ, composé de 37 logements environ, avec un prix d'acquisition des droits à construire de 552,85 € HT par m² de Surface De Plancher (SDP) soit environ 1 480 000 € HT pour l'emprise nécessaire,

Vu l'offre du groupement Société Financière Immobilière de Champagne (FIC)-Nacarat et SPI Promotion du 28 mai 2020 et son complément du 9 novembre 2020, consistant en la réalisation sur le lot C2 d'un immeuble en R+6 de 5 426 m² environ de surface de plancher, composé de 70 logements environ avec un prix d'acquisition des droits à construire de 611,86 € HT par m² de SDP soit 3 320 000 € HT environ pour l'emprise nécessaire,

Considérant que ces offres répondent le mieux aux critères du règlement d'appel à projet, notamment au regard de l'insertion urbaine des projets, de la programmation résidentielle et des offres financières et que la Ville peut, en conséquence, envisager la cession des deux terrains correspondant aux lots C1 et C2 de la ZAC Sernam-Boulingrin au profit du groupement Société Financière Immobilière de Champagne (FIC)-Nacarat et SPI Promotion, ou toute personne morale qu'il se substituerait, aux conditions contenues dans ses offres,

Considérant le souhait de la Ville de valoriser le site Sernam,

Considérant qu'afin de garantir l'utilisation des terrains, le cahier des charges de l'appel d'offres a prévu une clause de réméré sur trois années si les travaux ne démarreraient pas à l'issue de cette période, et une clause de plus-value sur une durée de deux années à hauteur de 50% de la recette si

le terrain venait à être cédé sans réalisation des travaux,

Considérant que les emprises cédées ont accueilli des activités liées au service public mais que les lieux ont été libérés puis démolis,

Considérant qu'en conséquence, ces espaces sont désaffectés de leur usage public et peuvent être déclassés du domaine public communal,

Considérant que la loge de gardien du Cimetière du Nord actuellement encore utilisée sera désaffectée puis démolie dans les mois à venir et, au plus tard, sous trois années afin que son emprise soit intégrée au lot C2,

Considérant qu'en conséquence, la loge peut être déclassée par anticipation conformément à l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section BD n^{os} 34, 35 et 39, et de déclasser du domaine public communal les emprises démolies, celles-ci relevant désormais du domaine privé de la collectivité,

de déclasser par anticipation du domaine public communal l'emprise de la loge du gardien du Cimetière Nord, conformément à l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, sa désaffectation et sa démolition intervenant ultérieurement et au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la présente délibération,

d'autoriser la cession au groupement Société Financière Immobilière de Champagne (FIC)- Nacarat et SPI Promotion, représenté par la Société FIC, ou toute personne morale qu'il se substituerait, les lots C1 et C2 de la ZAC Sernam-Boulingrin, soit :

- le lot C1 avec les droits à construire correspondants, soit 2 677 m² de surface de plancher environ, avec un prix d'acquisition de 552,85 € HT par m² SDP, soit 1 480 000 € HT environ,
- le lot C2 avec les droits à construire correspondants, soit 5 426 m² de surface de plancher environ, avec un prix d'acquisition de 611,86 € HT par m² SDP, soit 3 320 000 € HT environ,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à la présente cession, intégrant notamment une clause de réméré de trois années et une clause de plus-value d'une durée de deux années à hauteur de 50%.

d'autoriser le futur acquéreur à déposer par anticipation toute demande d'autorisation administrative sur l'emprise cédée, et à réaliser toutes études de sol, sondages ou diagnostics sur le terrain.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe ZAC Sernam.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118091-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉ DE MAINTENANCE DES LOGICIELS ZEDOC ET NEWSCLIP ET PRESTATIONS
ASSOCIÉES
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance des logiciels ZeDOC et NewsCLIP et prestations associées,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance des logiciels Zedoc et Newsclip et prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.
Identifiant : 051-215104217-20210208-119589-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉ NÉGOCIÉ RELATIF AU LOGICIEL JPLATFORM CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance et aux prestations d'assistance du logiciel JPlatform (Jalios),

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance et aux prestations d'assistance du logiciel JPlatform (Jalios),

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.
Identifiant : 051-215104217-20210208-118821-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉS DE PRESTATIONS ET DE FOURNITURES RELATIFS AUX VÉHICULES DE LA VILLE
ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés :

- d'aménagement, accessoires et mobiliers pour tout type de véhicules,
- de maintenance des machines et appareils spécifiques d'entretien et de réparation de véhicules,
- de nettoyage et maintenance d'équipements auxiliaires spécifiques de véhicules,
- de matériel et outillage spécifique pour l'entretien ou la réparation de véhicules,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés de prestations et de fournitures relatifs aux véhicules de la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118831-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉ D'ABONNEMENT ET MAINTENANCE DE LA SOLUTION E-SEDIT GF ET RÉALISATION
DE PRESTATIONS ASSOCIÉES
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles de Reims et l'Ecole Supérieur d'Art et de Design afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à l'abonnement et à la maintenance de la solution E-SEDIT GF ainsi que la réalisation de prestations associées,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles de Reims et l'Ecole Supérieur d'Art et de Design afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à l'abonnement et à la maintenance de la solution E-SEDIT GF ainsi que la réalisation de prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en
Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119584-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

**OPÉRA DE REIMS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu sa délibération n°CM-2018-126 du 14 mai 2018 approuvant le choix du délégataire de service public, la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques, pour l'exploitation de l'Opéra de Reims pour une durée de 5 ans,

Vu le contrat d'affermage signé le 6 juin 2018 avec la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques et ses avenants subséquents,

Vu le rapport du commissaire aux comptes attestant que les comptes de la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques sont sincères et exacts,

Vu le rapport d'activité 2018-2019 transmis par le délégataire,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après examen de son contenu, de prendre acte du rapport d'activités de la Délégation de Service Public de l'Opéra de Reims pour la saison 2018-2019 tel qu'annexé.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119351-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS
SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

**RÉGIE DES EQUIPEMENTS MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu les statuts de la Régie des Equipements Musiques et Culturelles Actuelles (REMCA),

Vu les délibérations du Conseil d'administration de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles du 03 mars 2020, ayant approuvé les comptes administratifs 2018 et des résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles du 03 mars 2020, ayant approuvé les comptes administratifs et des résultats de clôture de l'exercice 2019 pour les budgets annexes débit de boissons et restaurations, et centre de formation,

Vu les documents budgétaires s'y rapportant,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mercredi 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après en avoir pris connaissance, de prendre acte de la communication des comptes administratifs 2019 de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles, tels qu'annexés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119063-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS
SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral joint en annexe concernant la société suivante, localisée à Reims,

Numéros	Sociétés
2020-PRO-187-IC du 21 décembre 2020	Société AREFIM

Considérant qu'il convient de le communiquer au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 26 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication relative à l'exploitation de l'installation classée pour la protection de l'environnement de la société AREFIM,

de demander aux services préfectoraux de s'assurer de la mise en place dans cette installation classée et notamment à l'égard des populations des zones d'habitations avoisinantes, de toutes les mesures de vigilances adéquates face aux risques potentiels de quelque nature qu'ils soient.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-119669A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 58
Représenté(s) : 1
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS
SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

Secrétaire : Laure MILLER

Vice Secrétaire : Charles GERMAIN

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération n°CM-2020-73 du 28 mai 2020,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 29 janvier 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 10 février 2021 et de la réception en Préfecture le 10 février 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210208-118588-DE-1-1